

le RÉFLEXE

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) - mai 2017

Réseau de transport
de la Capitale :

**110 ans de
solidarité**
p. 10 et 11

Luttes syndicales :
**Vos luttes,
notre respect**
p. 16 et 17

Condition féminine :
**Ne restons pas
silencieuses.
Dénonçons**
p. 12

Bibby Sainte-Croix :
**Revitaliser la
vie syndicale**
p. 4 et 5

Santé-sécurité au travail :

**« À quoi ça sert d'avoir des bons
salaires si on perd notre vie à la
gagner? »**

p. 6, 7 et 8

Ce n'est qu'un aurevoir...

Avec la création des centres intégrés de santé et de services sociaux, il y a deux ans par Gaétan Barrette, nous savions que l'application de la loi 30 entraînerait une vaste campagne de changement d'allégeance pour les travailleuses et les travailleurs dans le monde de la santé et des services sociaux.



D'organiser les syndicats par catégories au niveau des titres d'emplois, démontrait clairement la volonté du gouvernement libéral de scléroser l'action syndicale. Cela relevait d'une vision tout à fait corporatiste de ce que devrait être un syndicat solidaire et uni à la base. Cette vision corporatiste rejoignait entièrement les organisations qui pratiquent ce corporatisme tel que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) et la Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ).

Alors que la CSN était largement l'organisation syndicale la plus représentative dans ce secteur, elle devenait l'ennemie à abattre pour ces autres « organisations », qui ont réuni leurs efforts dans le but de nous affaiblir. Certes, nous aurons un bilan à faire de cette campagne, mais, au conseil central, nous avons déjà entamé l'exercice avec notre équipe de travail.

Au-delà des chiffres que nous livrent les résultats, ce sont des hommes et des femmes dont le destin syndical a été décidé par un vote postal. Prendre soi-même la décision de ne plus s'impliquer syndicalement va de soi, mais se faire arracher notre base de militance et notre lieu d'implication est tout autre. Ici, dans la région, nous sortons de cette campagne avec un sentiment de fierté. Fiers de l'ensemble des personnes militantes qui se sont investies et qui ont cru à la CSN. Cette fierté s'est traduite par des gains significatifs. D'abord, chez les professionnel-les et les techniciennes et techniciens de la Capitale-Nationale qui sont les seuls au niveau national à sortir victorieux de l'opération. Il en est de même pour les catégories 2 (*personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers*) et 3 (*personnel de bureau, techniciennes*

et techniciens et professionnel-les de l'administration) de la Capitale-Nationale. Du côté de Chaudière-Appalaches, saluons les militantes et militants de la catégorie 3 qui ont maintenu leur affiliation à la CSN. À tous ces nouveaux membres, au nom du comité exécutif, je vous salue et je vous souhaite la bienvenue syndicale et solidaire à la CSN.

Pendant, l'histoire est tout autre pour les personnes des catégories 2 et 4 de Chaudière-Appalaches. Il est à noter qu'avec la fusion, la CSN se retrouvait grandement minoritaire dans les deux catégories. La remontée fut spectaculaire et c'est par un mince écart que nous avons perdu. Mais mince ou pas, c'est avec la rage au cœur que nous devons dire au revoir à des gens pour qui la militance syndicale faisait quotidiennement partie de leur réalité et de la nôtre. La rage contre un gouvernement qui a poussé des personnes dans une lutte futile et dont le seul but était de diviser et diminuer la force du mouvement syndical et particulièrement celle de la CSN.

Je dois saluer particulièrement la lutte héroïque qu'ont livrée les militantes du CSSS de Portneuf dans la catégorie 1 (*soins infirmiers et cardiorespiratoires*). Alors qu'elles représentaient environ 240 membres, elles n'ont pas hésité un seul instant à entreprendre avec passion des tournées dans les différents centres, afin de rejoindre les 3 000 membres de la FIQ. À la suite des résultats, ce n'est pas moins de 41 % des votants qui ont choisi la CSN. Non elles n'ont pas réussi, mais le résultat est remarquable et c'est avec la tête haute et avec fierté que nous en prenons acte.

C'est un deuil qui doit se vivre. Pour ces personnes qui perdent leur lieu de militance et pour nous qui perdons des militantes et

militants déterminés, loyaux et convaincus. Je ne nommerai personne par crainte d'en oublier, mais à vous tous et toutes, je vous dis merci. Merci d'avoir choisi de vous impliquer au sein de la CSN et de faire une différence. Vous avez peut-être perdu votre syndicat, mais personne ne pourra jamais vous enlever votre cœur CSN. De toute façon, j'ai la profonde conviction que ce ne sera qu'un bref interlude et que nous allons nous retrouver très prochainement...

L'assemblée générale du 1^{er} mai

Encore cette année, notre assemblée générale se tiendra la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, le 1^{er} mai. Nous vous encourageons fortement à y participer. Nous recevrons les membres du comité exécutif de la CSN dans le cadre de la tournée précongrès. De plus, une grande partie de l'assemblée tournera autour des nombreuses luttes syndicales dans la région. Nous aborderons également notre politique d'information au conseil central et un poste de représentante ou représentant à la vie régionale (RVR) de Québec métropolitain sera à combler, à la suite de la démission du camarade Luc Forbeaux. La rencontre se terminera avec un cocktail de solidarité afin de souligner la journée du 1^{er} mai.

Par la suite, nous vous invitons à vous joindre à nous pour la manifestation traditionnelle du 1^{er} mai qui débutera à 17 h 30.

Je vous souhaite un excellent 1^{er} mai !

Mai 2017

12
Comité de surveillance

16 - 17 - 18
Exécutif syndical 1

24 - 25
ISST

Juin 2017

13 - 14 - 15
Exécutif syndical 2

Les inscriptions aux formations se font sur le site Web ou encore au 418 647-5824.



Syndicat du personnel de bureau, des techniciens et des professionnels de l'administration Chaudière-Appalaches - CSN



Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CIUSSS de la Capitale-Nationale - CSN



Syndicat des professionnelles, techniciennes et des techniciens de la santé et des services sociaux Capitale-Nationale - CSN



Les militantes de la catégorie 1 du CSSS de Portneuf entourées de leurs camarades des autres unités et des militantes et militants du conseil central.

le RÉFLEXE

Le Réflexe est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il est tiré en 1200 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

155, boulevard Charest Est, bureau 200
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone : 418 647-5824
Courriel : ccqca@csn.qc.ca

Rédaction: Ann Gingras, Émilie Castro, Gilles Lamontagne et Nicolas Lefebvre Legault

Conception et réalisation:
Nicolas Lefebvre Legault

Édition et correction:
Bérengère Lottin

Crédit photos: Clément Allard, la BANQ, Ann Gingras, Nicolas Lefebvre Legault, et Gino Provencher.

Revitaliser la vie syndicale dans une fonderie centenaire

Accrédité tout juste avant les fêtes, le syndicat des 320 travailleurs et travailleuses de la fonderie Bibby, à Sainte-Croix, se lance avec confiance dans sa première négociation collective à la manière CSN. *Le Réflexe* a pu s'entretenir avec Éric Moffet, président du nouveau syndicat, sur les attentes et les défis qui attendent le groupe.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information CCQCA



Le comité exécutif du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Bibby Sainte-Croix - CSN. Au centre, Éric Moffet, président du syndicat.

Une première négociation CSN

Au moment de l'entrevue, Éric se préparait pour l'assemblée extraordinaire, lors de laquelle les membres du syndicat pourront se prononcer sur le projet de convention collective sur lequel planchent les membres du comité exécutif depuis un mois. Des séances de négociation sont prévues dès le 11 avril, la convention collective arrivant à échéance le 6 mai prochain.

De l'avis du président, l'ancienne convention collective n'était pas nécessairement mauvaise, l'enjeu c'est de réussir à la faire appliquer correctement. Il identifie l'enjeu principal de cette première négociation avec la CSN comme étant de ramener le pendule vers le centre (actuellement, il penche un peu trop du côté du patron).

Outre les classiques comme les salaires et le régime de retraite, deux enjeux spécifiques préoccupent le comité exécutif. Le premier concerne la sous-traitance et le second le taux de roulement. Concrètement, l'entreprise n'est pas capable, actuellement, de subvenir aux besoins de maintenance des installations à l'interne. Le syndicat reconnaît donc un certain besoin de recourir à de la sous-traitance. Toutefois, il voudrait pouvoir mieux l'encadrer. Par ailleurs, le taux de roulement, de 30 % à 35 % par année, préoccupe Éric Moffet qui dit ne jamais avoir vu cela. Le comité exécutif voudrait se pencher sérieusement sur le problème en partenariat avec la partie patronale pour voir comment on pourrait ramener le taux de roulement du personnel à des proportions plus normales.

Retour aux sources

Les travailleurs et les travailleuses de la fonderie Bibby Sainte-Croix sont syndiqués depuis fort longtemps. En effet, leur syndicat était l'un des membres fondateurs de la CSD, en 1972, lors de la scission. Leur adhésion à la CSN est donc un retour aux sources.

Pourquoi changer après 44 ans? Selon Éric Moffet, plusieurs raisons ont amené les militantes et les militants à vouloir changer d'affiliation. Concrètement, les syndiqué-es ne se sentaient pas bien représentés par leur ancienne centrale. Leur conseiller n'était pas disponible et semblait décidément trop mou face à l'employeur.

Il a suffi d'une étincelle et d'un coup de fil au Service de syndicalisation de la

CSN pour lancer la campagne. En deux semaines et demie c'était réglé. Plus de 200 personnes avaient signé leur carte du nouveau syndicat. Le dépôt s'est fait le 7 décembre et l'accréditation fut accordée le 22 décembre. « Un beau cadeau de Noël », mentionne le président.

La campagne de maraudage n'a pas laissé trop de traces. Bien sûr, la CSD ne s'est pas avouée vaincue d'emblée et il y eut certains froids, mais, selon Éric Moffet, la plupart des personnes qui n'avaient pas adhéré à la CSN se sont ralliées. « Les gens qui n'ont pas signé ne sont pas nécessairement contre, c'est juste qu'ils ne voulaient pas froisser leurs collègues identifiés à la CSD et préféraient rester neutres ».

Retour vers le futur : revitaliser la vie syndicale

Quand on lui demande comment il envisage la suite, Éric Moffet confie que l'un des objectifs du nouveau comité exécutif est de revitaliser la vie syndicale dans le milieu de travail. Actuellement, selon le président, la fonderie est à l'image du reste de la société : il y a de moins en moins de solidarité et de mobilisation collective. Le président aimerait ramener ses collègues de travail aux assemblées syndicales pour animer les débats et la critique constructive.

Au niveau de la CSN, Éric Moffet est très satisfait des services qu'il a reçus jusqu'à maintenant. Il apprécie particulièrement les formations, qui lui semblent très pertinentes, axées sur des exemples concrets et pratiques. Le syndicaliste aime pouvoir rencontrer des militantes et des militants d'autres entreprises et pouvoir échanger avec ces derniers. C'est quelque chose de précieux pour lui, et il espère pouvoir conserver ceci à long terme.

Il ne tarit pas d'éloges pour les conseillers à la négociation et à la mobilisation qui sont affectés au syndicat. « Ce sont des gens avec beaucoup d'expérience qui nous amènent à regarder les problèmes que nous vivons sous un autre angle » dit-il, ajoutant être rassuré de voir que le peu d'expérience du nouveau comité exécutif est largement compensé par l'expérience et l'expertise qu'amène la CSN. « On a l'impression d'être assis sur du solide pour faire face à un éventuel conflit, ce qu'on ne se souhaite pas, mais qui pourrait venir cette fois ou lors d'une prochaine négociation », conclue-il.

Historique de l'entreprise

Bibby Sainte-Croix : une institution



La fonderie Sainte-Croix a été fondée en 1921, à Sainte-Croix-de-Lotbinière. À l'époque, elle produit principalement des pièces coulées destinées au secteur agricole. Ce n'est qu'à la faveur de la Seconde Guerre mondiale que la fonderie commence à se spécialiser dans les tuyaux d'égout, la production de masse apparaît en 1947. La fonderie est entièrement reconstruite, à la suite d'un incendie, juste à temps pour son cinquantième anniversaire en 1971. Le nom de Bibby apparaît en 1977, à la suite du rachat par une entreprise ontarienne du même nom. Après être passée entre les mains d'autres intérêts

canadiens, la fonderie devient, en 1997, une division de Canada Pipe Lté, et passe à une propriété américaine. D'importants investissements permettent, à cette époque, de moderniser les installations.

Aujourd'hui, la fonderie est intégrée à un groupe qui compte deux installations au Québec produisant plus de 60 000 tonnes de fonte par année. L'immense majorité de la production, 94 %, est distribuée au Canada et composée de matériaux recyclés. La fonderie produit surtout du matériel de voirie, ex. : des bouches d'égout et de la tuyauterie pour les nouvelles constructions.

« À quoi ça sert d'avoir des bons salaires si on perd notre vie à la gagner? »

Ce slogan des années 1970, qui a accompagné les premières grandes luttes syndicales sur les enjeux de santé et sécurité au travail (SST), semble toujours tristement d'actualité. C'est ce que l'on a pu constater hier avec la centaine de personnes qui ont participé à la journée thématique SST sous le thème « Des actions s'imposent! », organisée par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), le 28 février dernier.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Photos : Gino Provencher

Partage d'expériences

L'avant-midi a été consacré à une analyse politique des enjeux syndicaux en santé-sécurité au travail. En après-midi, ce furent plutôt les aspects légaux et techniques de la défense des membres qui furent abordés. Trois syndicalistes de divers horizons ont ouvert le bal dans un panel sur le thème « s'organiser syndicalement dans notre milieu ». Marc Laviolette, ancien président de la CSN aujourd'hui retraité, est venu compléter le portrait avec un long partage sur l'expérience de près de quarante ans au syndicat national des produits chimiques de Valleyfield.



Outils Garant

Une enquête terrain

Maxime Jobin, du Syndicat des travailleurs et travailleuses des outils Garant - CSN, raconte qu'il y a trois ans, en arrivant à la CSN, le syndicat de cette entreprise familiale a décidé de se pencher sur le dossier de la santé-sécurité au travail. Les incidents étaient nombreux et plusieurs craignaient un accident grave. Malheureusement, les préoccupations ouvrières n'étaient pas prises au sérieux par la direction de l'entreprise qui n'y voyait que l'avis d'un petit groupe de chialeux.

La première étape fut d'aller vers les membres pour

identifier les problématiques vécues dans l'usine et les pistes de solutions des travailleuses et des travailleurs. À force de mobilisation et de beaucoup de travail, le syndicat a fini par obtenir un taux de réponse de 66 % à un sondage interne. Les résultats de l'enquête furent analysés et bonifiés en assemblée générale pour ensuite rédiger un rapport syndical. Cette démarche d'une durée d'un an a permis de démontrer l'appui des travailleuses et des travailleurs et de faire bouger sensiblement les choses (il faut dire qu'un accident de travail grave est survenu entretemps, ce qui a secoué tant la partie patronale que syndicale).



Maxime Jobin, du Syndicat des travailleurs et travailleuses des outils Garant - CSN.

Évidemment, tout n'est pas gagné, mais deux ans plus tard, la mobilisation ne faiblit pas et les membres continuent de porter fièrement un t-shirt sur lequel est inscrit « la santé-sécurité au travail, ma priorité ».

Documenter la problématique

Stéphane Garneau, du Syndicat des professionnels et techniciens du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec, témoigne que la problématique de la santé-sécurité au travail était reconnue au CRDI, mais que les responsables patronaux avaient tendance à la minimiser et à voir une fatalité dans les nombreuses agressions subies par les employé-es.



Stéphane Garneau, du Syndicat des professionnels et techniciens du CRDI de Québec.

Afin d'amener une prise de conscience de l'enjeu et de faire bouger les choses, le syndicat a choisi de documenter systématiquement le problème. Après avoir monté une chronologie des événements, le syndicat a produit une compilation complète des avis d'employé-es et des demandes de remboursement (ADR), ce qui a permis de montrer l'ampleur du problème et de rendre cela très concret avec plusieurs graphiques et tableaux. En faisant un décompte et en l'analysant sous

toutes ses coutures, et ce, malgré la nonchalance de la CNESST, le syndicat a pu montrer ce qui se passe réellement au CRDI; quand est-ce que ça se passe, quelles sont les situations et les périodes à risque, bref identifier des priorités et des pistes de solutions larges.

Sans avoir réglé tous les problèmes, l'action syndicale dans le dossier a forcé une prise de conscience de la partie patronale. Le dossier reste à suivre.

Une action syndicale déterminée

Anne Doucet, du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de santé et des services sociaux de Québec-Sud, est revenue quant à elle sur une expérience récente vécue par les auxiliaires familiaux à l'emploi du CIUSSS. Lorsque l'épidémie des punaises de lit est arrivée à Québec, les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux qui sont sur la route, ont rapidement été confrontés à des cas d'infestation. Plusieurs employé-es ont contacté le syndicat pour faire part d'un malaise et d'inquiétudes à travailler dans ce contexte.

En regardant le protocole prévu dans de telles situations, le syndicat a rapidement constaté des lacunes au niveau de l'information fournie aux employé-es. Concrètement, on ne formait pas les gens au phénomène, on ne leur expliquait pas ce que c'était et quel était le risque réel. Les

gens avaient carrément peur de ramener des punaises de lit à la maison et l'employeur ne faisait rien, ni pour les rassurer ni non plus pour les protéger. Malgré plusieurs interventions auprès de l'employeur, peu de chose ont changé et le niveau de stress des employé-es augmentait, déclare Anne Doucet.

Finalement, c'est en faisant un suivi serré tant auprès des membres qu'auprès de la partie patronale que le syndicat a identifié les lacunes. Il a fallu, toutefois, menacer l'employeur d'exercer des droits de refus et de les mettre en application pour le faire bouger et le forcer à répondre aux questions et aux inquiétudes des employé-es. Malgré cela, l'employeur refusait toujours de fournir un équipement de protection adéquat. C'est finalement en maintenant les droits de refus et en faisant venir un inspecteur, qui a constaté trois dérogations, que la situation a été réglée. Le protocole a été bonifié quant à l'information diffusée sur les



Anne Doucet, du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Centre de santé et des services sociaux de Québec-Sud.

punaises de lit. Il y a eu une meilleure analyse des cas où l'équipement de protection est requis et finalement l'obligation d'informer et de former les travailleuses et les travailleurs qui sont forcés de travailler dans un contexte où il y a infestation.

Ce qu'Anne Doucet retient de l'expérience, c'est l'importance d'avoir des gens responsables en prévention, d'avoir des gens

sur le terrain qui sont capables de rediriger les travailleuses et les travailleurs vers les responsables du syndicat afin de les informer de ce qui se passe sur le terrain. De cette façon, on peut intervenir adéquatement et déployer une action syndicale efficace pour remplir notre mandat en santé et sécurité.

>>>

Un ancrage historique

Dans un deuxième temps, le vétérinaire syndicaliste, Marc Laviolette, est venu donner un ancrage historique à l'action syndicale en matière de santé et sécurité au travail. L'ancien président de la CSN rappelle que peu importe la période, ça n'a jamais été facile de lutter, mais que la conjoncture n'a jamais arrêté les syndicats.

Des constats pour l'action

Premier constat important de Marc Laviolette : seule l'action collective peut éliminer de façon

durable le problème à la source; discuter ce n'est jamais suffisant! Les patrons ne prennent jamais les enjeux de santé et sécurité au sérieux. Pour le syndicaliste, même si la loi le nie, la santé-sécurité fait partie des relations de travail, donc ça implique que les syndicats doivent négocier les causes dont les membres ont besoin dans leur milieu. Le danger qui guette le syndicalisme en santé-sécurité c'est la bureaucratisation, de confier le dossier à des spécialistes et de ne plus impliquer les travailleuses et les travailleurs dans la recherche de solutions. La meilleure façon de se faire détester c'est d'être toujours rendu dans le bureau du patron (surtout s'il n'y a pas de résultats concrets).



Marc Laviolette, ancien président de la CSN aujourd'hui retraité, est venu compléter le portrait avec un long partage sur l'expérience de près de quarante ans au syndicat national des produits chimiques de Valleyfield.

Le jeu de base en SST selon Marc Laviolette

1. Il faut s'organiser : ça prend un comité et des délégués présents sur le terrain;
2. Il faut enquêter, ça veut dire aller vers les travailleuses et les travailleurs, faire des sondages, aller chercher une expertise;
3. Il faut former et éduquer les travailleuses et les travailleurs concernés et pas juste les

- délégués parce que c'est avec l'action collective que l'on va changer les choses;
4. Puisque c'est par l'action collective qu'on peut régler les problèmes à la source, il faut connaître les maillons faibles de l'entreprise, savoir user du rapport de force;

5. La vie syndicale est le support de l'action collective, il faut publiciser les résultats de l'action collective (les dossiers de santé et sécurité au travail sont la meilleure façon de renforcer les syndicats, parce que ça permet de prouver par A + B que l'action collective change les choses, ce qui valide la pertinence de l'action syndicale).

Les revendications historiques de la CSN

1. Le choix du médecin traitant
2. Le droit de refuser un travail dangereux
3. Le droit syndical d'enquête
4. La pleine indemnisation des accidentés-es



Expertises médicales : ATTENTION !

Aide-mémoire de la travailleuse et du travailleur

Dans le cadre d'un dossier CNESST, l'employeur a le droit de vous convoquer à un examen avec un médecin afin d'obtenir un rapport d'expertise médicale :

- Avisez votre syndicat local de la date de votre examen d'expertise médicale;
- Ne signez rien (venant de l'employeur ou du médecin désigné);
- N'hésitez pas à imposer vos limites si les mouvements que vous commande le médecin provoquent de la douleur additionnelle;

- À la suite de cet examen, remplissez le formulaire d'expertise médicale fourni par votre syndicat local;
- Dès sa réception, l'employeur a l'obligation de vous transmettre une copie du rapport d'expertise ainsi qu'à votre médecin traitant;
- Acheminez le plus rapidement possible une copie dudit rapport à votre syndicat local;
- Veillez à consulter votre syndicat local sur toutes autres décisions de la CNESST que vous recevrez par la suite.

Mobilisation pour un décret

Les chauffeurs d'autobus scolaires, membres des syndicats CSN de la région, se mobilisent afin d'obtenir un décret de leurs conditions de travail, incluant un salaire de référence, dans le domaine du transport scolaire. Une tournée d'assemblées générales des neuf syndicats locaux s'est tenue en mars afin d'informer les membres sur un plan d'action national qui a été adopté le 10 avril dernier pour faire aboutir les revendications historiques du secteur du transport scolaire (STS).

Revendication prioritaire: un salaire décent

Au Québec, près de 575 000 écoliers montent dans un autobus scolaire chaque jour, il s'agit de près de 60 % des élèves du primaire et du secondaire. Pourtant, le métier de conducteur d'autobus scolaire n'est pas reconnu à sa juste valeur et les conditions de travail sont encore, aujourd'hui, très précaires et différentes d'un employeur à l'autre. Alors que certaines compagnies paient leurs employé-es à peine plus que le salaire minimum, soit 10,75 \$ de l'heure, les syndicats revendiquent un salaire de référence applicable à l'ensemble du secteur du transport scolaire par décret.

Les syndiqué-es appuient leur revendication sur un consensus fort bâti au fil des ans. En 2010-2011, la forte mobilisation



Dans l'ordre habituel : Ann Gingras, Jacques Lavoie et Stephen Gauley le 30 mars dernier lors d'une conférence de presse à Clermont. Photo : Nicolas Lefebvre Legault

du secteur culminant en un vote de trois jours de grève, et la publication d'un rapport critique du vérificateur général sur le transport scolaire avaient amené le gouvernement à former un comité mixte. Par la suite, un comité d'évaluation de l'emploi a été formé en janvier 2013. Après bien des aléas, un rapport final a été déposé en avril 2015. Entre autres recommandations, le rapport en venait à la conclusion que le taux horaire minimal en 2015 devrait être fixé à 19,14 \$, ce qui ferait 19,74 \$ une fois indexé. Sauf que depuis ce temps, le gouvernement reste silencieux et refuse d'y donner suite.

Contre le piège des appels d'offres

De l'avis général, le système actuel d'octroi de contrat pour le transport scolaire explique les bas salaires et la précarité du secteur. « À chaque renouvellement de contrat, les commissions

scolaires peuvent lancer des appels d'offre afin de retenir le transporteur qui chargera le moins cher pour les trajets à couvrir. Or, les transporteurs qui chargent le moins cher sont aussi ceux qui paient le moins bien leurs salarié-es. Ce sont eux qui risquent d'obtenir les contrats que les employeurs détiennent actuellement, ce qui menace directement l'emploi et les conditions de travail des conductrices et des conducteurs de véhicule scolaire », dénonce Stephen Gauley, président du secteur du transport scolaire de la Fédération des employées et employés du secteur public (FEESP).

C'est notamment pour que la compétition cesse de se faire sur le dos de leurs membres que les syndicats revendiquent un décret de conditions de travail. « Les membres du transport scolaire luttent pour la reconnaissance de leur emploi et pour l'obtention d'un salaire décent depuis plus de 20 ans. À chaque étape de

leur lutte, les membres ont dû défendre l'importance du travail qu'ils accomplissent chaque jour et la responsabilité importante de conduire en toute sécurité nos enfants vers leur milieu d'apprentissage. Nous avons maintenant un salaire de référence, basé sur une évaluation solide et le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour que ce salaire soit versé aux femmes et aux hommes qui accomplissent ce travail », conclut Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Charlevoix-Appalaches (CSN).

Il y a 9 500 conductrices et conducteurs d'autobus scolaires au Québec. La CSN est l'organisation syndicale qui représente la majorité des syndiqué-es du secteur soit environ 3 000 travailleuses et travailleurs regroupés dans 62 syndicats (dont 9 dans la région de Québec-Charlevoix-Appalaches).

RTC : 110 ans de solidarité

Le Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain, qui représente les chauffeurs du RTC, est actuellement sur la sellette. Négociation ardue, moyens de pression, menace de grève... Il est normal que l'on en parle beaucoup. Cependant, saviez-vous que le syndicat des chauffeurs du RTC est le doyen des syndicats CSN au Québec? Et si l'on profitait de l'occasion pour prendre un peu de hauteur et de perspective historique.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information CCQCA



11 mai 1968 : Première grève des chauffeurs d'autobus de l'histoire de Québec. Source : BANQ

Des débuts tim

C'est en 1864 que débute, bien timidement, le transport en commun à Québec : il y avait 6 chars, de 12 à 24 passagers (que l'on soit l'été ou l'hiver), tirés par des chevaux. Les conditions de travail ne sont pas de tout repos : les journées durent quinze heures et commencent à cinq heures du matin. La paie est mauvaise : 8 \$ par semaine pour 6 jours de travail. À l'époque, il est rigoureusement interdit de se syndiquer et on pouvait finir en prison si on se risquait à faire la grève.

Les premiers tramways électriques (8) entrent en fonction le 20 juillet 1897 pour compléter les 6 chars hippomobiles. Il y a, à cette époque, une cinquantaine d'employés qui gagnent 1,50 \$ par jour pour des journées de 12 heures. Depuis 1872, les travailleurs ont le droit de se syndiquer, mais il faudra attendre 1906 pour que soit fondée la Fraternité nationale

Révolution pas

Avant même le début de la « Révolution tranquille », le syndicalisme catholique québécois fait l'expérience des limites de la théorie sociale de l'église. De grandes grèves secouent la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) à laquelle adhère la fraternité. Grève de l'amiante en 1949, grève de Louiseville en 1952, grève de Murdochville en 1957, grève de Radio-Canada en 1959, autant de coups de tonnerres annonciateurs de temps nouveaux...



L'Action catholique du 11 juillet 1931. Source : BANQ

et catholique des employés de tramways. Il a fallu 14 ans à l'employeur pour reconnaître officiellement le syndicat (en 1920) et il ne le fera que pour écarter des syndicats internationaux plus combatifs.

À l'époque, la fraternité est sous la coupe de l'Église et d'une idéologie prônant la bonne entente entre patrons et

ouvriers. La grève, c'est pour les socialistes et les athées de Montréal, pas pour les bons ouvriers catholiques de Québec. Les représentants des patrons et de l'Église sont donc invités à prendre la parole durant les événements organisés par le syndicat (incluant des pèlerinages à la fin des années 1940).

En 1938, le premier autobus fait son apparition à Québec. Les jours du tramway sont maintenant comptés. En 1948, c'est fini, le dernier tramway rentre au garage. On s'inquiétait peu, à l'époque, du prix à payer pour passer d'une technologie à l'autre. C'était le « progrès »... Notons au passage qu'abandonner le tramway a coûté 4,1 millions de dollars (sans compter la perte nette que constitue le remisage des véhicules). Il faudrait voir si, toute proportion gardée, ça nous coûte à peu près la même chose pour introduire le SRB! Sans commentaire...

si tranquille

En 1960, le temps s'accélère. Le premier gouvernement Lesage est élu, c'est le début de la « Révolution tranquille ». Dans la foulée, le conseil central et ses syndicats demandent, en 1965, la municipalisation du transport public à Québec. En 1968, Québec vit sa première grève (une semaine) des chauffeurs d'autobus. Pas fous, ils veulent une clause de sécurité d'emploi en cas de vente ou de fusion de la compagnie. Ils ont eu raison, puisqu'un an plus tard la loi

créant la CTCUQ (l'ancêtre du RTC) était votée. Du coup, sept compagnies privées sont expropriées et fusionnées. Les grands gagnants de cette bataille historique sont les usagers et les usagers. Les trajets et les tarifs sont uniformisés et dorénavant les gens n'ont plus qu'à payer une seule fois. C'est le début du transport en commun moderne à Québec, une vraie petite révolution. Au passage, le syndicat des chauffeurs a gagné une bien plus grande force de frappe.

Combativité syndicale

La combativité, presque légendaire des chauffeurs d'autobus, s'est construite tout au long des années 1970 qui ont été ponctuées de plusieurs grèves très dures. En 1971, à la suite d'une grève d'un mois, le syndicat gagne la semaine de 40 heures, 3 semaines de vacances après 3 ans de service, la cogestion du fonds de pension et le droit de participer au choix de l'assureur. En 1974, il y a une nouvelle grève de 49 jours pour améliorer la convention. C'est un match nul.

La plus longue grève de l'histoire du transport en commun à Québec a toutefois eu lieu en 1979. À l'époque, l'employeur veut introduire des chauffeurs à temps partiel. Le syndicat ne veut rien savoir. C'est la grève. Elle sera longue, tellement longue que la CTCUQ a le temps de construire un nouveau garage. Neuf mois de grève, sans « services essentiels », qui se soldent par une victoire des chauffeurs. Mais à quel prix? C'est de là que date la mauvaise réputation et la mauvaise presse dans les médias quant à ce syndicat. Pendant trois décennies, les syndiqué-es ne pourront plus compter que sur eux-mêmes et leur rapport de force : finie la solidarité du public!

Au fil des ans, les chauffeurs et chauffeuses d'autobus ont gagné leur place dans la classe moyenne et se sont dotés de conditions de travail décentes. Leur pratique syndicale est basée sur l'autonomie et la démocratie (plus de 500 membres à leur dernière assemblée générale). Depuis 40 ans, les salarié-es résistent à une offensive patronale pour leur enlever ce qu'ils ont obtenu. Normalement, un syndicat démocratique avec une telle feuille de route servirait d'exemple et serait une fierté. Pas à Québec! Ici, la combativité et la solidarité, c'est suspect... même après 12 ans de paix industrielle. Chaque syndicat se retrouve dans la position peu enviable de la forteresse assiégée.

Et l'intégration des femmes?

Le système de transport en commun donne l'image d'un milieu de travail traditionnel où les femmes ont pu faire leur place et s'intégrer. Il n'est plus rare aujourd'hui d'être conduit par une chauffeuse d'autobus (en 2006, environ 20 % des chauffeurs étaient des chauffeuses). C'est un acquis tout récent. En effet, les premières femmes n'arrivent à la CTCUQ qu'en 1988. Heureusement, le comité exécutif était ouvert et sensible aux difficultés d'un milieu de travail traditionnellement masculin. Avec l'aide de la conseillère Rolande Hamel de la CSN, un comité de la condition féminine fut créé avec des sièges réservés pour ses représentantes au conseil syndical (l'instance entre l'assemblée générale et l'exécutif). Pour faciliter le tout, des activités d'intégration ont été organisées au conseil syndical. Finalement, des clauses concernant les congés de maternité et les retraits préventifs ont été ajoutées à la convention collective.

(Basé en partie sur un texte écrit dans une autre vie à l'occasion du 100^e anniversaire du syndicat des chauffeurs.)

Lettre à Marie

Par EMILIA CASTRO
2^e vice-présidente



Marie,

Avec l'arrivée du printemps, le calendrier du comité des femmes se finalise pour cette période avec la Journée thématique en condition féminine qui s'est tenue le 4 avril dernier, une journée où les travailleuses participantes ont pu échanger sur la violence faite aux femmes. Nous avons invité la directrice de Viol Secours à venir nous rencontrer pour connaître son groupe et sa mission. Comme tu le sais, cet organisme intervient en aidant les victimes, mais également en sensibilisant la population sur cette dure réalité.

« À l'échelle mondiale, la violence envers les femmes et les filles constitue un véritable

fléau. Durant sa vie, une femme sur trois connaîtra au moins un épisode de violence, du simple fait d'être née femme. Pour près de 30 % des femmes, la première expérience sexuelle est forcée. Chaque année, les femmes et les filles comptent pour 80 % des victimes de trafic humain transfrontalier, dont la plupart sont soumises à l'exploitation sexuelle ». OXFAM

Au Canada, les femmes autochtones sont trois fois plus à risque de violence que les autres Canadiennes et surreprésentées parmi les femmes disparues et assassinées au pays. En 2014, on apprend que leur nombre - 1186 en 30 ans - dépasse les estimations

précédentes, qui avoisinaient plutôt les 600. *Radio Canada, 1^{er} décembre 2016.* Une vaste mobilisation a permis la création d'une commission d'enquête et nous attendons avec impatience les recommandations concrètes pour aider à enrayer la violence à l'endroit des femmes autochtones.

Comme tu le sais, cette année, pendant les actions du 8 mars qui se tenaient sous le thème « L'égalité sans limites » nous avons organisé une action afin de rendre visible le fait que malheureusement, l'égalité n'est pas encore atteinte, elle ne pourra jamais l'être tant et aussi longtemps que la violence faite aux femmes, sous toutes ses formes, ne prendra pas fin.

Il y a une autre forme de violence qui frappe les femmes qui décident de s'impliquer socialement dans leurs pays, c'est le cas de Berta Cáceres du Honduras qui a donné sa vie pour défendre son territoire de toute exploitation de la part d'un projet hydroélectrique, elle a été assassinée il y a déjà plus d'un an et justice n'est toujours pas faite. Les femmes s'impliquent dans la

>>>



Ne restons pas silencieuses. Dénonçons !

C'est sous ce thème que la Journée thématique en condition féminine organisée par le comité des femmes du CCQCA s'est déroulée. Les activités ont débuté par une conférence de Madame Julie Tremblay, directrice de Viol Secours dont la mission est de venir en aide aux femmes victimes d'agression sexuelle et de lutter

quotidiennement contre cette violence toujours présente dans notre société. En cours de journée, les participantes ont échangé sur cette dure réalité qui se vit autant dans le privé que le public. Elles sont aussi passées à l'action en posant un geste symbolique et politique en manifestant devant le Palais de justice.



Photos : Gino Provencher

Par ce geste, les femmes ont voulu réaffirmer leur volonté de dénoncer les situations de violence que les femmes subissent au quotidien. L'action s'est finalisée avec une envolée de colombes pour signifier que face à la violence faite aux femmes, il ne faut pas baisser les bras et rester silencieux. Il faut dénoncer!

Correspondance

lutte pour le respect de l'environnement et de leurs territoires. Je ne peux pas m'empêcher de t'écrire en ayant dans la tête et le cœur les paroles de la chanson de Luc Plamondon « Un hymne à la beauté du monde ». Comment est-il possible que partout dans la planète on s'acharne à détruire notre environnement au nom du profit pour les grandes compagnies au lieu de faire des choix écologiques, équitables et solidaires?

Ne tuons pas la beauté du monde, chaque fleur chaque arbre que l'on tue. Ne tuons pas la beauté du monde, la dernière chance de la terre c'est maintenant qu'elle se joue. Ne tuons pas la beauté du monde, faisons de la terre un grand jardin. Pour ceux qui viendront après nous.
Luc Plamondon.

Je vais transmettre tes salutations à nos amies du secteur de la santé et des services sociaux qui ont fait un travail extraordinaire ces derniers temps pour rester dans les rangs de la CSN. Il y a de la joie, mais aussi de la tristesse pour les amies qui doivent nous quitter à la suite du résultat des votes. Elles resteront dans notre cœur et nous les retrouverons dans les luttes que nous menons pour que l'égalité sans limite soit une réalité.



Action de visibilité sur l'heure du midi le 8 mars, à Québec, dans le cadre de la Journée internationale des femmes. La mobilisation, sous le thème « l'Égalité sans limites » était une initiative de la Coalition régionale pour la Marche Mondiale des femmes. Photo : Nicolas Lefebvre Legault

Matière à réflexion

Agir ensemble, penser la démocratie syndicale

Le philosophe Christian Nadeau vient de publier chez Éditions Somme toute, un petit livre de réflexion sur la démocratie syndicale et quelques moyens de la redynamiser.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information CCQCA

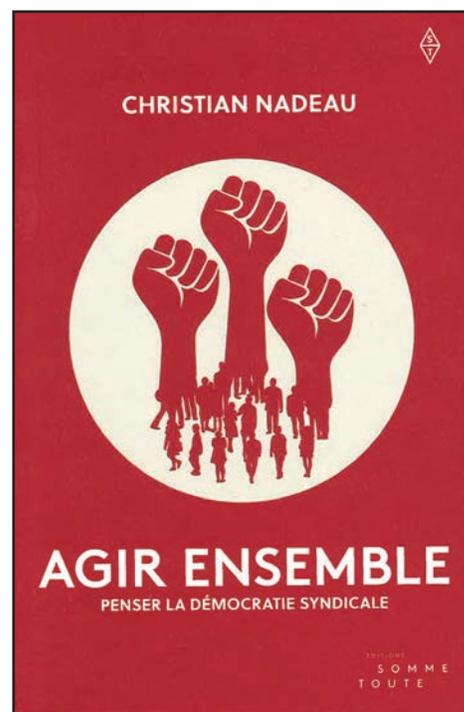
Bien que passablement théorique, cela reste de la philosophie politique. L'ouvrage se lit bien et ne tombe pas trop dans le jargon. Après une introduction des plus pertinentes où l'auteur place le décor en définissant l'action collective, en déconstruisant entre autres la notion de groupe et de politique, on en vient au vif du sujet : la démocratie syndicale.

L'auteur postule que si nos instances et nos assemblées sont adéquates et performantes pour prendre des décisions de façon démocratique, elles sont souvent lourdes et ne favorisent pas vraiment la discussion. Selon lui, il nous manque un espace de

délibération plus libre où les membres, les militantes et les militants pourraient construire une compréhension commune du monde et se forger une opinion de groupe avant de trancher entre plusieurs options.

Christian Nadeau, qui a animé plus d'une centaine d'ateliers sur la démocratie syndicale depuis quatre ans, clôture sur quelques pistes de solutions pour ramener une culture de débat et de délibération dans nos organisations. Il n'y a, bien sûr, pas de solution miracle, et le livre est loin d'épuiser tous les modèles existants, mais les pistes abordées sont tout de même intéressantes et valent la peine que l'on s'y attarde. Qui sait, cela pourrait alimenter une réflexion salutaire qui profiterait non seulement au mouvement syndical, mais aussi à l'ensemble de la société.

NADEAU, Christian, *Agir ensemble, penser la démocratie syndicale*, Éditions Somme toute, 2017, 86 p.



Des frais accessoires sur le dos des accidenté-es du travail?

Les salarié-es de la CSN de la région de Québec affectés à la défense des droits des accidenté-es, ont été sidérés de constater que certaines cliniques médicales de la région facturent des frais exorbitants pour communiquer des informations demandées par le Tribunal administratif du travail dans certains dossiers de personnes représentées par les syndicats. Concrètement, des frais allant de 50 \$ à 150 \$ sont demandés simplement pour faxer des informations déjà produites (par exemple : la note détaillée d'une consultation médicale à la suite d'un accident de travail).

« Il y a toujours eu des frais pour ce genre de communication, mais ça n'a plus aucune commune mesure, à croire que les cliniques privées se rattrapent pour les frais accessoires supposément abolis par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaéтан Barrette », dénonce Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

La syndicaliste trouve honteux que de tels frais soient imposés dans le cas des accidenté-es du travail. « Comme si ce n'était pas suffisant d'être en arrêt de travail, de devoir se défendre devant le tribunal, il faut en plus que les cliniques, qui sont déjà payées pour les services rendus, profitent des demandes des tribunaux pour venir piger dans la poche de gens qui s'appauvrissent », s'insurge Ann Gingras. Le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) presse le ministre Barrette de rappeler à l'ordre les cliniques privées pour mettre fin à cette pratique à la limite de l'extorsion.

Budget Leitão

« Que du vent » selon la Coalition pour la justice sociale...



La Coalition pour la justice sociale de Québec et Chaudière-Appalaches a tenu à manifester sa grogne le 4 avril lors d'un rassemblement tenu en marge d'une conférence donnée par le ministre des Finances, Carlos Leitão, sur son récent budget.

Bien que présenté comme un budget où les réinvestissements sont faits, la coalition rappelle que les dernières années de compression ont été difficiles et ont fait mal aux services publics et aux programmes sociaux. Marie-Ève Duchesne, porte-parole pour la coalition, explique : « Les

peanuts investies en santé et en éducation ne nous ont pas fait oublier que ce sont ces mêmes secteurs qui ont fait les frais de l'austérité imposés par ce même gouvernement à coup de milliards de dollars! Les coupures libérales qui ont laissé notre filet social en friche totalisent 780 millions de manque à gagner en éducation depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir et 4 milliards en santé si on considère les compressions depuis le début de la décennie ».

Rappelons que le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) est un membre actif de cette coalition.

Ne les oublions pas
28avril.org

Journée internationale de commémoration des travailleuses
et des travailleurs morts ou blessés au travail



La CSN en congrès

Le 65^e congrès de la CSN se tiendra du 5 au 9 juin prochain au Palais des congrès de Montréal. Des membres du comité exécutif national seront d'ailleurs présents lors de la prochaine assemblée générale du conseil central, le 1^{er} mai, pour discuter des principales orientations qui seront proposées lors de ce congrès.

Le congrès de la CSN est un moment politique fort qui revient tous les trois ans. L'ordre du jour fait beaucoup de place à l'échange et à la formation. Cette année, on propose notamment un séminaire international sur le populisme de droite ainsi que plusieurs diners-causeries animés par les comités confédéraux.

La direction de la centrale veut que le congrès confédéral soit le moment d'adopter un ensemble de revendications de politiques publiques pour affronter la prochaine période, qui sera notamment marquée par une élection générale. Des ateliers thématiques porteront sur les sujets découlant de la consultation de l'automne-hiver 2016-2017.

Le congrès de la CSN est finalement l'occasion de faire le bilan de l'action de la centrale depuis 3 ans, entre autres, via le rapport du comité exécutif et ceux des différents comités, d'adopter les états financiers et le budget confédéral et finalement d'élire les membres du comité exécutif.

Composition et rôle du congrès

Le congrès confédéral de la CSN constitue le cœur de la structure décisionnelle du mouvement. La CSN est d'abord une confédération de syndicats. C'est pour cela que les délégations officielles qui forment son congrès proviennent en presque totalité des syndicats locaux; le congrès de la CSN compte également des délégations provenant des fédérations et des conseils centraux. C'est la plus large instance et l'autorité suprême de la CSN.

Le congrès confédéral a pleine autorité sur les orientations politiques et syndicales de la CSN, sur la détermination de plans d'action, les modifications des structures, le personnel, les dirigeantes et les dirigeants de la centrale, l'adoption des budgets ainsi que sur toute question touchant la bonne marche de la centrale. Depuis sa fondation en 1921, la Confédération des syndicats nationaux a tenu 64 congrès réguliers et huit congrès spéciaux.

Pour en savoir plus

Une section spéciale du site Web de la CSN a été créée afin de présenter toute l'information pertinente sur le 65^e congrès. À consulter en ligne : www.csn.qc.ca/en-route

Merci Hélène...



À la suite de la perte de la catégorie 4 (professionnel-les, techniciennes et techniciens) du CISSS de Chaudière-Appalaches au sein de la CSN, un chapitre prenait fin pour notre formatrice au conseil central, Hélène Mathieu.

Hélène faisait partie de l'équipe de formation depuis de nombreuses années. Nous tenons à la remercier pour sa générosité, sa disponibilité et son engagement envers le conseil central et envers bon nombre de personnes déléguées provenant des différents syndicats locaux qui ont pu bénéficier de son expérience syndicale. Elle est ici, posée avec le dernier groupe de militantes et militants, le 7 avril dernier lors de la session Accidents et maladies de travail, ainsi que son co-formateur, Stéphane Garneau.

Vos luttes, notre respect.

À travers les résultats de ce maraudage colossal dans le secteur de la santé et des services sociaux, dont les résultats entrent au jour le jour en nous apportant son lot de déceptions et de petites victoires, il faudra attendre la fin de cette période forte en émotion avant de tirer quelques conclusions que ce soit. Nous saluons avec énormément de respect l'ensemble des militantes et militants, qui à la suite des résultats des votes, nous quittent. Camarades, on ne peut que souhaiter votre retour dans les années à venir parmi nous, tout comme on souhaite la bienvenue à celles et ceux qui ont fait le choix de se joindre à nous.

Par Gilles Lamontagne
1^{er} vice-président

Le monde syndical étant ce qu'il est, nous avons constamment des gens qui luttent pour leur respect.

Les employé-es du garage - RTC amorcent leur négociation. Nous leur souhaitons la meilleure des chances et tout notre soutien. Nous ne pouvons espérer que le dénouement des chauffeurs saura influencer l'employeur dans la résolution de la convention collective des employé-es de garage.



Manifestation des paramédics, le 31 mars dernier, pour souligner le deuxième anniversaire de l'arrivée à échéance de leur convention. Photo : Nicolas Lefebvre Legault

Du côté des **paramédics** du secteur **préhospitalier**, ils ont amorcé une grève générale illimitée. Tout en maintenant le service complet à la population, ils ont mis l'emphase sur les tâches administratives pour ce qui est des moyens de pression. Soulignons la mobilisation exceptionnelle de ces femmes et ces hommes qui répondent « présents » aux différentes actions. La dernière action s'est tenue le vendredi 31 mars devant le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des paramédics du Saguenay et du Cœur du

Québec se sont joints à ceux de Québec et de Chaudière-Appalaches afin de souligner ironiquement les deux années sans contrat de travail. C'est plus de 100 militantes et militants qui étaient sur place. La détermination et la mobilisation de ces gens méritent tout notre respect.

Nos **RMU**, après plusieurs mois de négociation, espèrent toujours un règlement. Une proposition commune fut déposer au conseil d'administration, mais

La Caisse d'économie solidaire est la principale institution financière des syndicats CSN.

Votre épargne sert à financer des projets collectifs au Québec.

- › Les Urbainculteurs
- › Clinique SABSA
- › Ex-Machina
- › Recyclage Vanier
- › Coopérative funéraire des Deux Rives
- › Cohabitat Québec
- › Craque-Bitume
- › Méduse
- › Coop Carbone



1 877 647-1527
caissesolidaire.coop



Gérald Larose
Président



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Luttes syndicales

c'est le CIUSSS de la Capitale-Nationale qui a bloqué l'entente. Des interventions sont prévues dans les prochaines semaines auprès de la direction du CIUSSS afin de tenter de dénouer l'impasse dans laquelle les parties se trouvent. Nous ne pouvons qu'espérer que nos représentantes et représentants sauront faire entendre raison au CIUSSS.

Les gens de l'**entrepôt Métro** ont amorcé des moyens de pression afin de faire avancer les discussions à la table de négociation dans le but de renouveler la convention collective.

Les travailleuses et travailleurs de la boulangerie de St-Côme, quant à eux, vivent des moments ardues à la suite de l'annonce de la fermeture de l'entreprise. Nous leur assurons notre appui et toute notre solidarité.

Au moment d'écrire ses lignes, une entente de principe est intervenue au **Manoir Sully**, un centre d'hébergement privé affilié au Réseau Sélection. Nous vous rappelons que les travailleuses et les travailleurs en étaient à leur 6^e journée de grève tout en assurant les services essentiels. L'assemblée générale se tiendra jeudi.

Dans les nouvelles de dernière heure, il y a eu une entente de principe à l'**Hôtel Clarendon**. Rappelons-nous que cet hôtel faisait partie de la dernière ronde de négociation coordonnée à la CSN pour le secteur hôtellerie. L'assemblée aura lieu cette semaine.

À tous, nous leur disons qu'ils pourront compter sans hésitation sur l'ensemble des ressources du mouvement dans leurs luttes pour le respect.

En bref

Appel aux syndicats

L'an prochain, le conseil central va fêter son 100^e anniversaire. Afin de refléter la richesse et la diversité du mouvement CSN dans la région, nous sommes à la recherche de matériel de première main pour illustrer des chroniques ou que nous pourrions éventuellement exposer. Il peut s'agir de documents tels que photos, tracts, affiches, brochures, journaux anciens, de drapeaux ou de bannières couvrant différentes périodes. Si vous avez ce type de perle en votre possession, merci de contacter Nicolas Lefebvre Legault au 418-647-5834 ou par courriel au nicolas.lefebvrelegault@csn.qc.ca

Partenariat avec CKIA FM

Les délégué-es, lors du dernier congrès du conseil central, se rappelleront sans doute qu'une proposition de partenariat avec la station de radio communautaire CKIA FM (88,3) a été adoptée. Le dossier vient de déboucher et se concrétise par un soutien financier à la station, une entente d'appui mutuel pour accroître le rayonnement de part et d'autre et une meilleure collaboration au plan médiatique. Surveillez nos comptes de médias sociaux pour voir les fruits de cette nouvelle entente sous forme d'entrevues, de chroniques ou encore d'émissions spéciales.



Infolettre

L'équipe du conseil central est fière d'annoncer la naissance de La réplique, une infolettre hebdomadaire résumant l'essentiel de l'actualité syndicale de la CSN dans notre région. Un courriel par semaine pour ne rien manquer de nos publications. Vous pouvez vous abonner en ligne à <https://tinyurl.com/kppmay8>

MUSIQUE

AFFAIRES PUBLIQUES

VIE CITOYENNE

VIE CULTURELLE

SPORT

3 COMPORTEMENTS

À ADOPTER LORS DE VOTRE PROCHAINE VISITE EN PHARMACIE



S'INFORMER

Saviez-vous qu'il existe plusieurs services offerts par votre pharmacien? Certains problèmes de santé peuvent être pris en charge par celui-ci, ce qui vous permet de gagner du temps!



SE RESPONSABILISER

Prenez votre santé en main! Informez-vous auprès des professionnels de la santé sur la posologie, les effets secondaires et la disponibilité d'un générique pour vos médicaments prescrits.



ÉCONOMISER

Optez pour le générique lorsque possible, vous réaliserez des économies tout en profitant des mêmes normes de qualité et de pureté que le médicament d'origine.

Pour en savoir plus
ssq.ca/generiques
opq.org



Bienvenue à la CSN

Pharmacie Brunet

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Pharmacie de Québec – CSN a été accrédité le 7 mars 2017 pour représenter « tous les salariés au sens du Code du travail, à l'exception des pharmaciens, des étudiants en pharmacie et des livreurs » de la pharmacie Brunet, située sur la rue Saint-Joseph, dans Saint-Roch. Le nouveau syndicat compte actuellement une vingtaine de membres dans une seule pharmacie, mais la porte reste ouverte à l'idée d'accueillir les employé-es d'autres pharmacies.

Héma-Québec

Le tout nouveau Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Héma-Québec a tenu sa première assemblée générale le 19 mars dernier. Ce fut notamment l'occasion d'élire un premier comité exécutif.

Rappelons que les 135 travailleuses et travailleurs d'Héma-Québec étaient autrefois représentés par le SFCP et sont passés à la CSN en février dernier. La convention collective actuelle arrivera à échéance le 9 juillet 2017.

C'est réglé

Quelques brèves sur les dernières ententes signées dans la région.



Photo : Clément Allard

Chauffeurs du RTC

C'est dans une proportion de 87,6 % que les chauffeurs, membres du Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain (SETPQM), ont entériné l'entente de principe intervenue avec le RTC, le 10 mars dernier. La nouvelle convention collective sera en vigueur jusqu'au 30 juin 2021, soit la période minimale de cinq ans imposée par la loi 24. Au plan salarial, les chauffeurs obtiennent rétroactivement au 1^{er} juillet 2016 une hausse globale de 8 % sur cinq ans. Des améliorations ont aussi été obtenues au régime de retraite, dont une bonification importante de la rente de base.

L'autre grand enjeu de cette négociation portait sur l'organisation du travail, notamment l'amplitude de douze heures de présence au travail que l'employeur voulait accroître et sur lequel le syndicat a eu gain de cause. Parmi les autres gains, figure une meilleure prise en compte des besoins des chauffeurs par la mise en place d'un comité de travail sur les problèmes spécifiques causés par certains horaires de travail. Enfin, des modifications seront éventuellement apportées aux parcours et aux horaires de travail de manière à mieux s'adapter aux besoins des chauffeurs, tout en considérant les besoins en matière de transport urbain.

Centres de détention

Le conseil syndical du Syndicat des agents de la paix en service correctionnel du Québec a adopté à l'unanimité l'entente de principe intervenue le 27 février dernier. Le syndicat a commencé une tournée d'assemblées générales pour permettre à ses membres dans 17 centres de la province de se prononcer. L'assemblée générale de Québec a eu lieu le 22 mars et s'est très bien déroulée en présence de quelque 236 membres. Le résultat provincial du scrutin n'était pas encore connu au moment d'écrire ces lignes.

Bois Kennebec

Réunis en assemblée générale le 3 mars 2017, les 70 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Bois Kennebec (CSN) ont entériné dans une proportion de 95,2 % l'entente de principe intervenue à la table de négociation. Il est à noter parmi les gains : l'ajout d'une 5^e semaine de vacances après 25 ans de service, l'ajout d'un congé personnel et la réduction des échelons salariaux. La convention collective aura une durée de 7 ans. De plus, cette convention collective prévoit une augmentation salariale minimale de 2 %.

Musée de la Nation huronne-wendat

Une décision arbitrale rendue à la fin février donne raison sur presque toute la ligne au Syndicat des travailleuses et travailleurs du Musée de la Nation huronne-wendat (CSN). L'arbitre impose une première convention collective qui détermine des conditions de travail plus respectueuses de l'expertise et du savoir-faire de ces travailleuses et travailleurs de la Nation huronne-wendat.

L'arbitre impose des conditions

de travail qui s'appuient sur les conventions collectives de musées comparables. En matière d'ancienneté, de vacances, de congés fériés, de congés de maladie, de congés sociaux, de congés parentaux et même de libérations syndicales, l'arbitre tranche en faveur du syndicat. Même sur les questions salariales, la décision arbitrale détermine que les employées recevront 2 % d'augmentation par année pendant 3 ans alors que l'employeur n'offrait que 0,5 %, 1,6 % et 0,8 %.

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

**LE TRAVAIL
PAS
À
N'IMPORTE
QUEL PRIX !**

**15\$
MINIMUM**

Manifestation régionale

Organisée par la Coalition pour la justice sociale

Rassemblement à 17 h 30
Place de l'Université du Québec
(413, boul. Charest Est, Québec)

Départ de la marche à 18 h 30

